



Tentatives historiques pour que les enseignants travaillent autrement et/ou plus

Le ministre de l'Education nationale actuel s'est prononcé dernièrement à plusieurs reprises pour une "redéfinition du travail des enseignants". Il a déjà pris des mesures pour qu'ils travaillent plus. Et il tente de saisir l'occasion de la revalorisation envisagée pour "avancer". Vers quoi exactement? Le rappel de quelques tentatives passées permet de mieux situer les enjeux et la situation.

E. Mais Claude Allègre était déjà en mauvaise posture. Et cela n'alla pas plus loin.

Aussi la Commission propose-t-elle que le cadre national de la définition d'un professeur de lycée et collègue soit clarifié et qu'à côté du service d'enseignement, les missions relevées ci-dessus soient réglementairement inscrites et reconnues. Cette proposition devrait se traduire par un allongement du temps de présence des enseignants du second degré dans les établissements, par exemple de quatre à huit heures par semaine, à prendre en compte dans leur rémunération ; parce qu'elle transforme la définition du service des enseignants, tout en s'inscrivant dans le prolongement de pratiques existantes mais disséminées, cette proposition s'appliquerait à tous les jeunes recrutés et serait proposée au choix des autres PLC » (les mises en caractères gras sont celles du texte du rapport d'octobre 2004 de la Commission)

coûter fort cher " si on les reprenait.

On le sait, la période "sarkoziste" a été marquée par le slogan " travailler plus pour gagner plus ", dans le monde scolaire aussi.

: « 30% d'heures en plus pour les enseignants, 30% de rémunération en plus pour les enseignants, et 30% d'enseignants en moins : cela me semble une politique adaptée à la situation que connaît notre pays ».

Jean-Michel Blanquer.

Cette année, le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer a d'ores et déjà pris quelques mesures allant dans le sens du "travailler plus pour gagner plus". On voit mieux ainsi où il veut aller.

En février 2019, il a porté à deux heures au lieu d'une heure le nombre d'heures supplémentaires pouvant être imposées aux enseignants du second degré.

Un décret publié au JO en septembre de cette année crée une allocation de formation de 120 euros/jour pour les enseignants qui se formeront pendant les vacances scolaires sur demande de leur administration. Jusqu'à 5 jours de formation par année scolaire pourront leur être imposés durant cette période.

On le sait, le ministre avance désormais le chiffre de 10 milliards d'euros pour mener la revalorisation à son terme. Dix milliards, c'est précisément le chiffre qu'avait évoqué le Chef de l'Etat à Rodez le 3 octobre dernier: "si je voulais revaloriser, c'est 10 milliards " en ajoutant 'on ne peut pas mettre 10 milliards demain, c'est vos impôts; c'est le déficit, c'est la dette pour vos enfants ", en expliquant qu'il fallait surtout " repenser la carrière et mieux payer les enseignants" en précisant qu'il faudrait " du coup, parce qu'on paie mieux, peut-être qu'on change le temps de travail et la relation au travail ". On y est?